

REGLEMENT DE LA COURSE

ARTICLE 1 : Organisation : lieux, dates, horaires et parcours

L'Association Familles Rurales de Vitteaux organise la course « Run'in Vitteaux » le dimanche 28 septembre 2025 sur les communes de Vitteaux, Marcilly-et-Dracy et Posanges. Le départ se fera à l'espace Gilbert Mathieu de Vitteaux.

3 Parcours sont proposés :

- **Course jeunes** (Benjamins et Minimes) : 2,4 Km, départ prévu à 10H
- **GALOP'IN VITTEAUX** (à partir de Cadet) : 10 Km, départ prévu à 10H40
- **TROT'IN VITTEAUX** (à partir de Cadet) : 6 Km, départ prévu à 11H00

Les horaires sont prévisionnels. Les participants doivent être présents au moins 45 minutes avant leur épreuve. Les conditions de départ peuvent être modifiées selon les directives préfectorales.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Pour les courses TROT'IN et GALOP'IN :

- *En ligne* : jusqu'au vendredi 26 septembre 2025, 23H59 sur le site internet : <https://in.njuko.com/runin-vitteaux-20251751017991559>
- *Office du Tourisme des Terres d'Auxois* : avant le vendredi 26 septembre 2025 (bureaux de Vitteaux, Semur en Auxois, Précy-sous-Thil)
- *Sur place* : le jour de la course.

Tarifs : TROT'IN :

- o 8 € sur internet (hors frais de transaction bancaire) ou lors de l'inscription auprès de l'office du tourisme
- o 11€ sur place, le jour de la course

Tarifs : GALOP'IN :

- o 11€ sur internet (hors frais de transaction bancaire) ou lors de l'inscription auprès de l'office du tourisme
- o 14€ sur place, le jour de la course

Pour la COURSE JEUNES (Benjamin et Minime) :

- o **Gratuite**
- o Inscription sur place, le jour de la course.

Aucun remboursement ne sera effectué après inscription, sauf cas de force majeure (voir article 15).

ARTICLE 3 : Documents à fournir

A/ Pour les personnes majeures la participation à la course Run'in Vitteaux est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)
- Soit d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

B/ Pour les personnes mineures la participation à une course Run'in Vitteaux est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- Soit d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

ARTICLE 4 : Retrait des dossards

Les participants peuvent retirer leur dossard sur place, le jour de la course, jusqu'à 45 minutes avant le départ, munis de leur pièce d'identité.

Si les documents mentionnés à l'article 3, ne sont pas présentés aux organisateurs, la participation à la course sera refusée, sans compensation ni remboursement.

ARTICLE 5 : Catégories

1er septembre 2026

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	Ma	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006
Juniors	JU	2007 et 2008
Cadets	CA	2009 et 2010
Minimes	MI	2011 et 2012
Benjamins	BE	2013 et 2014

ARTICLE 6 : Chronométrage et communication des résultats

Le chronométrage sera assuré par Chronelec avec des puces électroniques. Les dossards doivent être visibles sur la poitrine. Tout abandon doit être signalé rapidement, et le dossard remis aux organisateurs.

Les résultats seront affichés sur place, transmis à la fédération et publiés sur le site internet.

ARTICLE 7 : Remise des prix

Chaque participant recevra une récompense.

Des prix seront attribués aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie (sans cumul possible).

ARTICLE 8 : Challenge de l'étoile

La course Run'in Vitteaux participe au challenge de l'étoile. Le classement et les récompenses suivront la réglementation de cette organisation.

Les courses comptant pour le challenge de l'étoile sont :

- Le 2,4 km pour les benjamins et minimes
- Le 6 km ou le 10 km pour les cadets, juniors, espoirs, seniors et masters

ARTICLE 9 : Surveillance médicale, assurance et responsabilité

Un poste de secours sera assuré par DP4S Secours.

L'association Familles Rurales décline toute responsabilité en cas d'accident indépendant de sa faute. Une assurance Responsabilité Civile Générale a été souscrite auprès de la SMACL à Niort. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance couvre bien l'activité pratiquée.

ARTICLE 10 : Site internet et page Facebook

Consultez le site <https://www.afrvitteaux.fr/> ou la page Facebook « Run'in Vitteaux » pour plus d'informations (inscriptions, parcours, photos, résultats, contacts..)

ARTICLE 11 : Ravitaillements

- Un ravitaillement en eau sera proposé aux environs du 6^{ième} Km pour Galop'in et au 2^{ième} Km pour trot'in.
- Pour les 3 courses : un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

Les coureurs sont néanmoins encouragés à courir en toute autonomie (utilisation de gourde individuelle par exemple).

ARTICLE 12 : Droit à l'image

En participant, vous autorisez l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître pour des reportages ou la promotion de l'événement.

ARTICLE 13 : Environnement, course écoresponsable

Run'in Vitteaux se place dans une dynamique éco responsable :

- Les organisateurs utilisent des balisages « éco labélisé » et des équipements réutilisables.
- Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement, à ne pas jeter ses emballages vides sur le parcours, ni ailleurs. Des points de collecte seront disposés sur les ravitaillements et sur le site.
- Le covoiturage est encouragé, la course run'in Vitteaux est référencée sur COVOIT'RUN.

ARTICLE 14 : Intempéries & cas de force majeure

En cas d'intempéries, de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou d'alerte météo (rouge ou orange), les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves. Les participants seront remboursés à hauteur de 50 % de leur inscription hors frais bancaire.

ARTICLE 15 : Engagement des coureurs

Chaque participant s'engage à suivre le parcours, à respecter le code de la route et les consignes des signaleurs. Il s'engage également à porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours ou les signaleurs à proximité. L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur est interdit.

ARTICLE 16 : Acceptation complète du règlement

En participant à cette épreuve le coureur accepte sans réserve le présent règlement, affiché sur place et disponible sur le site internet de la course. Ce règlement peut être modifié ; les participants en seront informés.